



Le 20 avril 2023

Destinataire : Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes

Objet : Traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre

Nous sommes reconnaissants au Comité de la condition féminine d'étudier la traite de personnes et l'exploitation sexuelle. La traite de personnes implique toujours l'exploitation commerciale des personnes, mais la traite des personnes à des fins sexuelles aggrave le préjudice en marchandant la sexualité. La vulnérabilité des personnes qui sont victimes de traite ou sont à risque d'en subir rend cette question particulièrement urgente.

En février 2021, ARPA Canada a présenté un [mémoire écrit](#) au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Dans notre mémoire, nous réclamons des mesures de protection de la vie privée contre les plateformes pornographiques qui fournissent souvent du contenu créé ou partagé sans consentement. En février 2022, nous avons présenté un [mémoire écrit](#) au Comité permanent de la justice et des droits de la personne concernant son examen de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE). La pornographie, la prostitution et la traite de personnes à des fins sexuelles sont intimement liées au marché qu'elles desservent et amènent toutes une chosification des femmes et des filles.

Traite de personnes à des fins sexuelles et prostitution

La légalisation de la prostitution dans certaines régions des États-Unis et de l'Australie a entraîné une augmentation de la traite de femmes et d'enfants à des fins sexuellesⁱ. Dans le domaine de la prostitution et de la traite de personnes à des fins sexuelles, les gens sont traités comme des marchandises assujetties aux fluctuations de l'offre et de la demandeⁱⁱ. La LPCPVE du Canada cible et réprime adéquatement la demande en criminalisant les proxénètes et les clients, et non pas les prostituées elles-mêmes, afin de lutter contre l'exploitation des Canadiens vulnérables. Cette loi devrait être maintenue et des efforts devraient être déployés pour en améliorer continuellement l'application.

Traite de personnes à des fins sexuelles et pornographie

En 2020, le New York Times a [publié des révélations](#) sur Pornhub, la plateforme exploitée par la mégasociété MindGeek, qui révélait le nombre de vidéos facilement accessibles mettant en vedette des participants mineurs, un consentement douteux et des actes de violence contre les femmes. Le fait que les vidéos d'exploitation sexuelle sont si facilement diffusées sur des plateformes génératrices de revenus permet de tirer profit de l'exploitation, ce qui accroît l'exploitation et la traite de personnes à des fins sexuelles.

En juin 2021, le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes [a recommandé](#) (entre autres choses) que le gouvernement du Canada explore des façons de rendre passibles d'une infraction les plateformes en ligne responsables d'avoir autorisé la diffusion de vidéos d'exploitation sexuelle d'enfants ou d'actes sexuels non consentants, ou la diffusion de toute vidéo sans le consentement des personnes qui y figurent. Le Comité a également recommandé que le gouvernement exige que tout site Web hébergeant du contenu pornographique vérifie l'âge et le consentement des personnes concernées. Ces propositions n'ont pas encore été mises en œuvre par le gouvernement fédéral. **Nous demandons au Comité de demander au gouvernement de mettre en œuvre ces recommandations.**

Nous demandons également au Comité d'appuyer le projet de loi C-270, Loi visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle sur Internet, qui ajouterait deux infractions au *Code criminel*, plus précisément :

- ériger en infraction le fait de créer du matériel pornographique à des fins commerciales sans vérifier l'âge et le consentement des personnes qui y figurent;
- ériger en infraction le fait de distribuer du matériel pornographique à des fins commerciales sans vérifier l'âge et le consentement des personnes qui y figurent.

La Loi visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle sur Internet s'appliquerait également aux cas où le consentement a été retiré, ce qui aiderait les personnes qui sortent du cycle de l'exploitation et rendrait plus sévères les peines pour la diffusion de matériel montrant des personnes mineures.

Recommandations

1. **Exhorter le Parlement à adopter la Loi visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle sur Internet** le plus tôt possible. Cela fera en sorte que le fardeau de la preuve du consentement pour les images pornographiques incombera toujours à l'entreprise, et non à la personne elle-même, et permettra à quiconque de retirer son consentement en tout temps, ce qui obligera les entreprises à retirer le contenu pornographique dans lequel cette personne est représentée.
2. **Encourager l'éducation.** Il faut apprendre aux Canadiens à reconnaître les signes de traite de personnes à des fins sexuelles ou de prostitution de personnes mineures. Les enseignants et les élèves de notre système d'éducation devraient avoir accès à des ressources pour déceler les signes de traite de personnes, de manipulation psychologique et d'exploitation. L'unité de lutte contre l'exploitation sexuelle de la GRC devrait recevoir les ressources nécessaires pour élaborer des ressources d'éducation précises afin de contribuer à la prévention du crime et à la sensibilisation à l'égard de l'exploitation sexuelle et de la traite des personnes. Un agent de liaison communautaire spécial devrait assurer la coordination avec des partenaires communautaires de confiance pour mieux sensibiliser les parents aux éventuels risques de l'utilisation des médias sociaux et des applications par les filles, dans le but d'empêcher les prédateurs d'accéder aux jeunes vulnérables.
3. **Un meilleur soutien pour sortir du cycle.** Une étude sur les prostituées dans neuf pays a révélé que 89 % d'entre elles veulent échapper à la prostitution. Au Canada, cette proportion atteignait 95 %ⁱⁱⁱ. Le Canada peut améliorer les moyens d'aider les femmes à sortir de la prostitution. Une collaboration efficace entre les organismes d'application de la loi, les

fournisseurs de soins de santé et de logement, les organismes de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie, les organismes de formation professionnelle et les divers ordres de gouvernement est essentielle pour aider les gens à sortir des milieux d'exploitation^{iv}. Le gouvernement devrait également s'associer à des organisations non gouvernementales dotées de réseaux de soutien communautaire culturels et confessionnels pour aider les femmes et les filles à sortir du commerce du sexe.

Le Parlement a le devoir de protéger les personnes vulnérables contre les abus et l'exploitation. L'exploitation sexuelle a un effet déshumanisant brutal, en réduisant les corps à l'état de marchandise et en ne reconnaissant pas la valeur et la dignité inhérentes d'une personne en tant qu'individu unique créé à l'image de Dieu. L'exploitation sexuelle et les abus privent les personnes vulnérables de leur humanité, et nous appuyons tout effort visant à lutter contre cette exploitation.

Au nom d'ARPA Canada,

André Schutten, Bacc. spéc., LL.B., LL.M

Directeur, droit et politiques publiques

Andre@ARPACanada.ca

613-297-5172

Anna Nienhuis, Bacc. spéc.

Analyste de politiques

Anna@arpacanada.ca

604-799-4045

ARPA Canada a pour mission d'éduquer, d'équiper et d'encourager les chrétiens à participer à la sphère politique et à apporter une perspective biblique aux gouvernements civils du Canada. Dans le cadre de sa mission, ARPA Canada travaille à promouvoir la sensibilisation et la mobilisation sur des questions comme la prostitution et la traite de personnes afin de protéger les personnes vulnérables contre les préjudices et de défendre leur dignité.

ⁱ Monica O'Connor et Grainne Healy, « [The Links Between Prostitution and Sex Trafficking: A Briefing Handbook](#) ». Projet conjoint coordonné par la Coalition Against Trafficking in Women (CATW) et le Lobby européen des femmes (LOE), un partenariat d'organisations gouvernementales et non gouvernementales suédoises et américaines, 2006, p. 29-30.

ⁱⁱ Lisa Thompson, « [The Critical Role of Market Dynamics in Combating Sex Trafficking](#) ». National Centre on Sexual Exploitation, 11 mars 2021.

ⁱⁱⁱ Farley et coll., « Prostitution and Trafficking in Nine Countries: An Update on Violence and Posttraumatic Stress Disorder ». *Journal of Trauma Practice* (The Haworth Maltreatment & Trauma Press, imprimé par The Haworth Press, Inc.), vol. 2, n° 3/4, 2003, p. 33-74, p. 51.

^{iv} A. Noble et coll., « [Getting Out: A National Framework for Escaping Human Trafficking for Sexual Exploitation in Canada](#) ». Toronto (Ontario), Covenant House Toronto et The Hindsight Group, 2020, p. 33.